

Pour une aide au service des processus nationaux de développement et de démocratisation

Document de position des plateformes nationales d'ONG pour un nouvel agenda de l'APD

En entérinant la Déclaration de Paris (DP) le 2 mars 2005, les donateurs et les pays partenaires ont posé les jalons du nouvel agenda de l'aide publique au développement (APD). L'objectif affiché de ce processus était de lutter contre la dispersion de l'aide et la multiplicité des procédures qui l'encadrent, afin d'améliorer son efficacité. Le champ d'application de la DP est donc circonscrit aux seules modalités d'acheminement et de gestion de l'aide et n'inclut dès lors aucune mesure relative à l'accroissement de son volume, à l'amélioration de sa qualité, ni à l'élimination des contraintes structurelles qui viennent la contredire (poids de la dette extérieure, régression des fiscalités nationales liée aux paradis fiscaux et à la réduction des taxes douanières, règles commerciales injustes, etc.).

Le processus proposé par la DP pour accroître l'efficacité de l'aide s'organise autour du triptyque "Appropriation-Alignement-Harmonisation". La notion d'appropriation ("*ownership*") – censée assurer aux pays concernés une réelle maîtrise de leurs politiques publiques – fait donc office d'axiome dans ce nouveau cadre de gestion de l'APD.

Le critère retenu par la DP pour manifester cette « appropriation » se limite à l'adoption par le pays bénéficiaire d'un Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Pour avoir une valeur politique, ces DSRP devraient être élaborés par les pays bénéficiaires de l'APD avec la participation active de l'ensemble de la société civile. Or, dans la pratique, les DSRP sont élaborés en relation étroite avec les IFI, si ce n'est par celles-ci, et restent fortement inspirés par les anciennes politiques d'ajustement structurel dont ils reprennent les conditionnalités macroéconomiques. Ces documents doivent d'ailleurs être approuvés *in fine* par les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI. C'est dire que leur dimension nationale et le débat démocratique qui devrait les précéder sont réduits à quelques manifestations formelles.

Aussi, en faisant reposer la nouvelle architecture de l'aide internationale sur une appropriation largement fictive, la DP détourne les gouvernements de leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens et de leurs citoyennes et ne modifie pas les rapports de pouvoir existant entre bailleurs et récipiendaires. Bien au contraire, le risque est grand de voir la communauté des donateurs s'aligner sur les orientations stratégiques et les conditionnalités définies par les IFI. Dans ce contexte, l'alignement et l'harmonisation des bailleurs de fonds réduisent encore davantage les marges de manœuvre laissées aux gouvernements récipiendaires dans la définition de leurs politiques de développement, sans parler de l'exclusion des citoyens et de leurs organisations de tous débats consistants.

La vision très centralisée que porte la DP est néanmoins très loin de s'imposer dans la communauté des bailleurs. Un bilan sera tenté à Accra du 2 au 4 septembre 2008, lors de la réunion du troisième Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide (FHN III) et, pour accélérer la mise en œuvre de la DP, un plan d'action sera proposé.

Les plates-formes nationales d'ONG, qui préfèrent plutôt encourager les initiatives décentralisées de leurs membres que de célébrer un quelconque alignement, reconnaissent néanmoins le besoin d'une coordination dans la mesure où celle-ci provient d'une autorité nationale démocratique. Elles reconnaissent également à la DP l'intérêt d'avoir placé le débat sur l'aide au niveau national dans les pays où celle-ci se met en œuvre. Ce parti pris doit permettre de renforcer, d'une part, la démocratie représentative et la participation de la Représentation nationale et, d'autre part, la démocratie participative et l'apport des organisations citoyennes. Mais, pour être réel, ce double processus de démocratisation nécessite l'existence d'un parlement représentatif et respecté et l'organisation nationale des différentes familles d'acteurs (acteurs économiques, acteurs sociaux - dont les ONG et les syndicats, acteurs territoriaux). Ces organisations nationales, notamment la plate-forme nationale des ONG, doivent être reconnues par les autorités nationales et doivent coopérer aux échelles régionale et internationale.

Dans cette perspective, les plates-formes nationales d'ONG formulent à l'adresse des bailleurs bilatéraux et multilatéraux et des gouvernements bénéficiaires de l'aide les recommandations suivantes :

Concernant la reconnaissance et le renforcement des capacités des plates-formes nationales d'ONG, nous demandons de :

- reconnaître les plates-formes nationales d'ONG comme interlocutrices et partenaires du dialogue politique concernant l'aide au développement ;
- instaurer des instruments de cofinancement suffisamment souples pour assurer l'indépendance des plates-formes nationales et appuyer leurs approches innovantes. Les plates-formes nationales d'ONG du Sud doivent pouvoir compter sur des financements pérennes et prévisibles leur permettant de se structurer, de définir une stratégie à moyen terme et d'agir efficacement;
- reconnaître l'importance et les caractéristiques spécifiques de la coopération non gouvernementale et refuser une gouvernementalisation totale de l'aide, notamment par un développement excessif de l'aide budgétaire;

▪ Concernant le processus politique entourant l'agenda de l'aide, nous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin que ce processus soit transparent, inclusif et démocratique. Cela implique de :

- permettre à la société civile de participer activement à l'élaboration du programme et aux travaux réalisés durant le prochain FHN III d'Accra, ainsi qu'à la rédaction du plan d'action qui en résultera. Pour ce faire, des ressources suffisantes devraient être allouées afin d'assurer une large représentation des OSC et des mouvements sociaux, en particulier des ONG des pays bénéficiaires;
- donner dans les processus de réforme de l'aide une place centrale à l'Organisation des Nations unies. Pour ce faire, la nomination d'un haut responsable, chargé d'évaluer les progrès accomplis en termes d'augmentation de la quantité et d'amélioration de la qualité de l'aide, de ses résultats dans la réduction des inégalités entre les pays, et de vérifier le respect des engagements pris constituerait un signal fort pour l'ensemble des parties prenantes de l'APD, et notamment pour les pays bénéficiaires. L'action de ce haut responsable pourrait permettre de rééquilibrer le débat entre les partenaires de l'aide;

▪ Concernant la Déclaration de Paris, nous demandons de procéder à son amendement sans attendre 2010 et la réunion du FNH IV. Le nouvel agenda de l'aide permettrait de :

- reconnaître la société civile nationale comme une interlocutrice dans le processus de réflexion sur l'efficacité de l'aide, mais aussi, et plus largement, comme actrice à part entière du développement;
- établir les conditions permettant une maîtrise réelle par les pays de leur stratégie de développement, ce qui implique notamment la suppression de l'aide liée aux processus d'endettement des pays et l'élimination des conditionnalités macroéconomiques attachées à l'aide ou imposées dans le cadre des accords commerciaux;
- renforcer la prévisibilité de l'aide, en contraignant les bailleurs bilatéraux et multilatéraux à établir, selon un calendrier précis, des engagements pluriannuels (trois ans ou plus) formalisés dans des accords convenus avec l'ensemble des acteurs concernés (gouvernement partenaire, parlement, société civile) et évalués de façon transparente et indépendante. Des indicateurs de progrès relatifs au respect de ces engagements devraient en outre être établis;
- garantir que l'assistance technique ne soit pas instrumentalisée par les partenaires financiers pour imposer leurs priorités aux pays récipiendaires mais réponde, au contraire, à une demande claire de ces derniers;
- instaurer la mise en place de mécanismes indépendants d'évaluation et de contrôle social de la gestion de l'aide au niveau national impliquant l'ensemble des acteurs concernés (parlement, plateforme nationale d'ONG, syndicats, mouvements sociaux, patronat) ;
- promouvoir la transparence de l'APD, en contraignant les bailleurs bilatéraux et multilatéraux à transmettre des informations détaillées quant au processus de négociation de l'aide, à son décaissement et à son affectation, mais également les gouvernements récipiendaires à fournir à leur société civile des informations précises relatives aux politiques publiques et aux programmes financés par l'aide internationale.

Plates-formes nationales d'ONG signataires (au 17 juin 2008) :

- **Red Encuentro** (Argentine)
- **ACFID** – Australian Council for International Development (Australie)
- **FNB** - Federation of NGOs in Bangladesh (Bangladesh)
- **CNCD** – Le Centre National de Coopération au Développement (Communauté française de Belgique)
- **CFRONG** – Collectif des Fédérations et Réseaux d'ONG du Bénin (Bénin)
- **UNITAS** - Unión Nacional de Instituciones para el Trabajo de Acción Social (Bolivie)
- **ABONG** – Associação Brasileira de Organizações Não Governamentais (Brésil)
- **SPONG** – Secrétariat Permanent des ONG (Burkina Faso)
- **NGO Forum on Cambodia** (Cambodge)
- **Plataforma das ONGs de Cabo Verde** (Cap Vert)
- **CIONGCA** – Conseil Inter ONG en Centrafrique (Centrafrique)
- **ACCIÓN** -Asociación Chilena de ONG (Chili)
- **Coordination SUD** – Solidarité Urgence Développement (France)
- **CONGCOOP** – Coordinación des ONG y cooperativas (Guatemala)
- **FONGDD** – Forum des ONG de Développement Durable (Guinée Conakry)
- **VANI** – Voluntary Action Network India (Inde)
- **INFID** - NGO Forum on Indonesian Development (Indonésie)
- **Dóchas** – Association of Irish Non-Governmental Development Organisations (Irlande)
- **Cercle de Coopération des ONG du Luxembourg** (Luxembourg)
- **FECONG** – Fédération des Collectifs d'ONG (Mali)
- **NGO Federation of Nepal** (Népal)
- **RODADDHD** – Réseau des ONG de Développement et des Associations de Droits de l'Homme et de la défense de la Démocratie (Niger)
- **PIANGO** – Pacific Islands Association of Non Governmental Associations (Pacifique – réseau régional d'ONG)
- **ANC** - Asociación Nacional de Centros de Investigación, Promoción Social y Desarrollo (Pérou)
- **CODE-NGO** – Caucus of development network (Philippines)
- **Plataforma Portuguesa das ONGD** (Portugal)
- **AQOCI** – Association québécoise des organismes de coopération internationale (Québec)
- **CCOD** – Conseil de Concertation des Ong de Développement (République du Congo)
- **CNONGD** – Conseil National des Organisations Non Gouvernementales de Développement (République Démocratique du Congo)
- **CCOAI B** – Comité de coordination des organismes d'appui aux initiatives de base (Rwanda)

- **CONGAD** – Conseil des ONG d'Appui au Développement (Sénégal)
- **CILONG** – Centre d'Information et de Liaison et d'ONG (Tchad)
- **FONGTO** – Fédération des Organisation Non Gouvernementales au Togo (Togo)